Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-213001563-20260701-DEL_07_2026_20-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA (pouvoir à M. GUILLEMIN).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 01-07-2026/20 – Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle CB 44

Rapporteur : Mme Aurélie VERCELLI.

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2122-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2111-1, L 2111-2, L 2141-1 à L 2141-4 ;

CONSIDERANT la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle CB 44 correspondant à un détachement de 107 m² de cette parcelle située 11 rue Clément Marot ;

CONSIDERANT que la parcelle CB 44 est actuellement classée dans le domaine privé communal tout en étant affectée à un usage public en tant qu'espace vert ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public nécessite, au préalable, sa désaffectation effective suivie d'un acte administratif de déclassement ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, avant toute cession, de procéder à la désaffectation et au déclassement des emprises concernées afin d'intégrer la parcelle dans le domaine privé de la commune ;

CONSIDERANT que la cession envisagée n'entrave pas l'usage public de la parcelle CB 44 dont la surface initiale de 1098 m² sera ramenée à 991 m².

Publié le : 06/07/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70147

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-213001563-20260701-DEL_07_2026_20-DE

2. Eléments de contexte

Préalablement à la demande de cession et s'agissant d'une parcelle classée dans le domaine privé de la commune mais affectée à un usage public en tant qu'espace vert, il convient d'engager une procédure de désaffectation puis de déclassement de ce bien communal.

La proportion de la surface à céder (107 m²) n'entravera pas l'usage public du reste de la parcelle considérant sa superficie initiale totale de 1 098 m².

3. Incidence financière

Les frais afférents à cette démarche seront à la charge de l'acquéreur potentiel (frais de géomètre et frais d'acte). Ces frais sont estimés à environ 2 500 €.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le déclassement d'une partie de la parcelle CB 44 du domaine privé à usage public entraînant décision de désaffectation de cette partie de parcelle.

Article 2 : **intègre** le détachement de cette nouvelle parcelle issue de ce découpage dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents de division cadastrale.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette désaffectation et ce déclassement.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe

Projet de plan de découpage du géomètre

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 06/07/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70147

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-213001563-20260701-DEL_07_2026_20-DE

CHIVAS
Géomètres Experts Associés

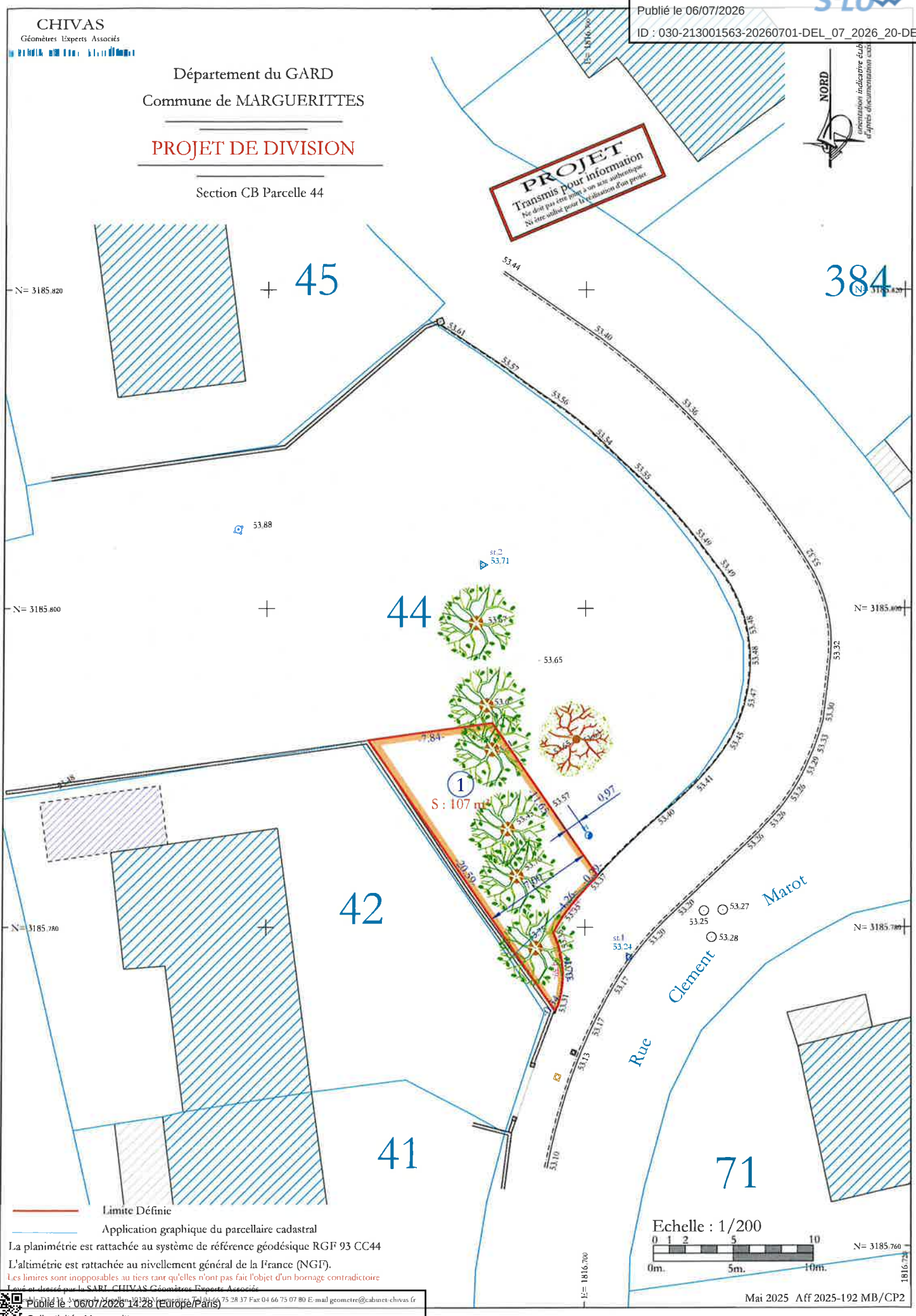
Département du GARD

Commune de MARGUERITTES

PROJET DE DIVISION

Section CB Parcelle 44

PROJET
Transmis pour information
Ne doit pas être joint à un acte authentique
Ni être utilisé pour la réalisation d'un projet



La planimétrie est rattachée au système de référence géodésique RGF 93 CC44

L'altimétrie est rattachée au nivellement général de la France (NGF).

Les limites sont inopposables au tiers tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire

Levé et dressé par la SARL CHIVAS Géomètres Experts Associés

Tél 04 66 75 28 37 Fax 04 66 75 07 80 E-mail geometre@cabinet-chivas.fr

Mai 2025 Aff 2025-192 MB/CP2

Publié le : 06/07/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70147